

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET

PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE NYON



Tout sauf un détail

Vous êtes entrepreneur ou dirigeant de PME. Quand pour la dernière fois avez-vous évalué la pertinence de votre couverture deuxième pilier? Outre une contrainte légale pour les salariés, la prévoyance professionnelle est un outil d'optimisation patrimoniale souvent sous exploité par les décideurs dans l'entreprise.

Certains dirigeants disposent d'un revenu cotisant nettement inférieur à leur revenu professionnel réel. Ils n'ont pas adapté leur salaire assuré au fil du temps. Il en résulte une lacune de prévoyance qu'il est possible de combler avec, par exemple, des rachats annuels. Indépendamment de l'ajustement du salaire cotisant et/ou de l'augmentation du taux de cotisation pour l'épargne retraite, comment pouvez-vous améliorer des aspects de rendement, de transparence ou de flexibilité?

Voici quelques réflexions à considérer:

- La diversification : en séparant la partie obligatoire (dite minimum LPP) de votre salaire cotisant, de la partie dite surobligatoire, vous pouvez disposer de deux deuxième piliers, au sein de deux caisses de pension distinctes, sans grever l'enveloppe budgétaire globale. Tout en conservant un deuxième pilier de base, déjà existant, l'ajout d'un second deuxième pilier vous permet notamment de comparer les frais et les performances.

- La rémunération de l'épargne: les taux d'intérêt annuels versés aux affiliés sont parfois très bas, trop bas. A titre d'exemple, un assureur couvrant des milliers de PME en Suisse a versé, ces dernières années, près de 1% par an seulement en moyenne sur la part surobligatoire des avoirs de ses assurés. Cette faible rémunération récurrente ne permet malheureusement pas de bénéficier d'un effet de capitalisation satisfaisant. Beaucoup d'employés qui subissent trop longtemps une telle rémunération n'obtiendront pas un avoir de vieillesse suffisant pour financer convenablement leur retraite.

- Le vieillissement de la population a tendance à pénaliser les actifs. On observe au sein de certaines caisses de pension des phénomènes de redistribution des rendements réalisés sur la fortune de prévoyance des actifs au profit des retraités. En externalisant la couverture du risque de longévité, certaines caisses de pension évitent ce type de transferts et permettent à leurs affiliés de capter l'intégralité de la performance des placements, année après année.

- Le niveau des primes: le rapport entre le coût de la couverture des risques invalidité/décès, et les prestations invalidité/décès proposées, vous est-il favorable en tant que dirigeant d'une société de services ou en tant que médecin indépendant, par exemple? A primes de risque identiques, il existe des différences significatives de prestation entre les caisses de pension. Encore faut-il en prendre la mesure.

Vous l'avez compris, pour le décideur qui souhaite avoir plus de contrôle et d'autonomie dans sa prévoyance professionnelle, de nombreuses pistes d'optimisation existent. L'époque de la caisse de pension opaque et toute-puissante est révolue.